



Deuxième renvoie après la récusation du premier juge.

L'affaire a été de nouveau renvoyée pour le 27 septembre prochain.

Le père de la jeune Erica Moulioum, décédée dans un accident impliquant le rappeur Ténor, redoutant l'impartialité, a récusé la juge Dibobe Epouna Nicole Valérie, en charge de cette affaire.

Il se basait notamment sur le refus de la juge de faire leur déclaration afin d'apporter des éléments probants visant à démontrer que sa fille aurait été victime d'un meurtre.

A l'audience du 6 septembre dernier, ils ont demandé une requalification des faits mais la juge a refusé et a mis l'affaire en délibéré pour ce 13 septembre 2021.